

Table des matières

	Page
Chapitre 1 – Le thème	3
Sept faits fondamentaux concernant la grâce	4
Premièrement : La grâce n'est pas refusée pour cause d'indignité	4
Deuxièmement : La grâce ne peut être diminuée pour cause d'indignité	5
Troisièmement : La grâce ne peut contracter de dette	6
Quatrièmement : La grâce ne s'exerce pas dans le juste acquittement d'une dette	8
Cinquièmement : La grâce n'est jamais l'acquittement trop généreux d'une dette	11
Sixièmement : La grâce n'apparaît pas dans les rapports immédiats de Dieu avec le péché des inconvertis	12
Septièmement : La grâce n'apparaît pas dans les rapports immédiats de Dieu vis-à-vis des péchés des croyants	16
Chapitre 2 – Le salut par grâce	23
I. Les trois motifs divins de la grâce.	23
Premièrement : Il est dit que les hommes sont sauvés afin que de « bonnes œuvres » puissent en résulter	24
Deuxièmement : Il est dit que les hommes sont sauvés à cause des avantages qu'ils en retirent	28
Troisièmement : Il est dit que les hommes sont sauvés pour que la grâce divine soit manifestée	29

II. Trois principes qui ne peuvent co-exister avec la grâce.	36
Premièrement : La grâce pure ne tient aucun compte de la culpabilité humaine	37
Deuxièmement : La grâce ne reconnaît aucune obligation humaine	38
Troisièmement : La grâce ne reconnaît aucun mérite humain	39
III. L'œuvre de la grâce divine en faveur de l'homme.	46
Premièrement : L'œuvre complète de Christ	46
Deuxièmement : L'œuvre de conviction de l'Esprit	47
Troisièmement : L'œuvre rédemptrice de Dieu	47
Quatrièmement : L'œuvre divine de conservation (ou de préservation)	47
Cinquièmement : L'œuvre divine de délivrance	48
Sixièmement : L'œuvre divine, dans le développement de la vie chrétienne	48
Septièmement : L'œuvre finale et divine de présentation	49
IV. La grâce de Dieu est souveraine.	52
Chapitre 3 – En sureté dans la grâce	57
I. La puissance de Dieu pour garder par grâce est renfermée dans les principes généraux de la grâce.	60
Premièrement : Il fallait régler toute condamnation que la justice divine pouvait imposer au péché	61
Deuxièmement : Il faut que la question de l' « obligation humaine » soit définitivement réglée.	64
Troisièmement : Il faut que la question du « mérite humain » soit également réglée.	65
II. La puissance de Dieu pour garder par grâce, se retrouve dans toute révélation où est présentée la vérité que la grâce s'étend aux âges à venir, où elle sera portée à sa consommation.	66

III. La Puissance de Dieu pour garder le croyant par grâce, est manifestée dans les multiples dispositions et garanties qu'Il a prises dans ce but.	67
Premièrement : La Puissance de Dieu	67
Deuxièmement : L'Amour de Dieu	69
Troisièmement : La prière du Fils de Dieu	70
Quatrièmement : La mort expiatoire du Fils de Dieu	71
Cinquièmement : La Résurrection du Fils de Dieu	71
Sixièmement : Le Rôle d'Avocat du Fils de Dieu	72
Septièmement : L'intercession ou le Pastorat du Fils de Dieu	73
Huitièmement : L'œuvre régénératrice de l'Esprit	74
Neuvièmement : L'habitation de l'Esprit chez le croyant	74
Dixièmement : Le baptême de l'Esprit	75
Onzièmement : Le sceau de l'Esprit	76
Douzièmement : La nouvelle alliance en Son sang	77
Chapitre 4 – La vie sous la grâce	81
Préliminaire	81
Première section – LA GRÂCE FOURNIT UNE RÈGLE PARTICULIÈRE DE VIE	87
I. La vie quotidienne du chrétien doit être dirigée exclusivement par les enseignements de la grâce.	91
II. La loi est exclue de l'enseignement de Christ sur la grâce.	94
III. La loi est exclue de l'enseignement des Apôtres.	99
IV. L'expérience personnelle de l'Apôtre Paul est une illustration de l'enseignement de la grâce.	100
Premièrement : « Avec les Juifs, j'ai été comme Juif afin de gagner les Juifs »	101
Deuxièmement : « Avec ceux qui sont sous la loi, comme sous la loi, afin de gagner ceux qui sont sous la loi »	102

Troisièmement :	« Avec ceux qui sont sans loi, comme étant sans loi, afin de gagner ceux qui sont sans loi »	103
Quatrièmement :	« Quoique je ne sois point sans la loi de Dieu, étant sous la loi (littéralement : incorporé dans la loi) de Christ »	103
Deuxième section – LES ENSEIGNEMENTS DE LA LOI		105
I. Quant à la signification du mot « loi », tel qu'il est employé dans l'Écriture.		105
Premièrement :	Les dix Commandements	106
Deuxièmement :	Le système tout entier de gouvernement pour Israël dans son pays	108
Troisièmement :	La règle messianique du royaume	109
Quatrièmement :	La volonté de Dieu révélée tout entière à chaque individu ou nation, lorsqu'elle est considérée comme une alliance basée sur les œuvres et réalisée dans l'énergie de la chair	109
Cinquièmement :	N'importe quelle règle de conduite prescrite par les hommes	111
Sixièmement :	Tout principe reconnu en opération	112
Septièmement :	L'ordre de succession inévitable d'une cause à ses effets	112
II. Quant à la relation existant entre la loi et la période de son application.		113
Premièrement :	La loi commença son règne à la montagne du Sinaï	117
Deuxièmement :	Le règne de la loi a pris fin à la mort de Christ	121
III. Quant à l'application de la loi.		122
Troisième section – L'ENSEIGNEMENT DU ROYAUME		125

Quatrième section – CONTRASTES ENTRE L'ENSEIGNEMENT DE LA LOI ET CELUI DE LA GRÂCE		145
I. Ils présentent des systèmes de gouvernement divin sur la terre, indépendants, suffisants et complets.		148
Premièrement :	La ressemblance et la dissemblance entre les enseignements de la loi de Moïse et ceux de la grâce	154
Deuxièmement :	La ressemblance entre les enseignements de la loi de Moïse et ceux du royaume et leur dissemblance	159
Troisièmement :	La ressemblance entre les enseignements de la grâce et les lois du royaume et leur dissemblance	163
II. L'ordre varie quant à la manière dont se suivent la bénédiction divine et l'obligation humaine.		183
III. Ces systèmes différents d'après les exigences de vie qu'ils comportent et les degrés de capacité que Dieu donne.		195
Premièrement :	La loi de Moïse	195
Deuxièmement :	Les lois du royaume	196
Troisièmement :	Les enseignements de la grâce	199
Cinquième section – L'ABOLITION DE LA LOI		215
I. Les instructions formellement écrites, relatives aux enseignements de Moïse et à ceux du royaume sont abolies.		216
Premièrement :	La disparition de la loi de Moïse est l'enseignement explicite du Nouveau Testament	216
Deuxièmement :	L'erreur de mélanger la loi du royaume et les enseignements de la grâce	230

II. L'alliance de la loi, basée sur les œuvres, dans toutes ses applications, qui sont les conditions de la bénédiction et de l'acceptation de la part de Dieu, à cause du mérite personnel, cette alliance donc est abolie. 234

III. Le principe légal qui consiste à dépendre de l'énergie de la chair, au lieu du principe de grâce qui consiste à dépendre de la puissance de l'Esprit habitant dans le croyant, est aboli. 236

IV. Le Judaïsme est aboli. 237

Premièrement : Judaïsme et christianisme considérés comme règle de vie 238

Deuxièmement : Judaïsme et christianisme considérés sous leurs aspects respectifs 238

Troisièmement : Judaïsme et christianisme dans leur rapport personnel avec Dieu 239

Sixième section – LE SABBAT : UNE PIERRE DE TOUCHE 243

I. Le témoignage biblique concernant le Sabbat juif. 246

Premièrement : La période d'Adam à Moïse 246

Deuxièmement : La période de Moïse à Christ 249

Troisièmement : La période représentée par les Évangiles 253

Quatrièmement : La période représentée par les Actes et les Épîtres 255

Cinquièmement : Le sabbat dans la prophétie 261

Sixièmement : Le jour exact 262

II. Le témoignage biblique concernant le jour du Seigneur. 264

Premièrement : La raison de l'observance du jour nouveau 264

Deuxièmement : L'observance biblique du jour du Seigneur 280

III. Quelques erreurs courantes. 295

Premièrement : Que le sabbat subsiste depuis la création jusqu'à la fin des temps 295

Deuxièmement : Que le sabbat a été donné aux Gentils 296

Troisièmement : Que le Décalogue ne faisait pas partie de la loi et que, par conséquent, le sabbat du Décalogue est encore en vigueur malgré l'abolition de la loi 296

Quatrièmement : Que le Sabbat juif fut transformé en jour du Seigneur 297

Cinquièmement : Que le jour du Seigneur devrait s'appeler le sabbat chrétien 297

Sixièmement : La pratique d'adopter des règles empruntés au Sabbat juif pour suppléer à la précieuse absence de règles pour le jour du Seigneur 297

Septièmement : Que l'observance complète du sabbat ou du jour du Seigneur, devrait être exigée par la législation d'une ville, d'une province ou d'une nation 298

Septième section – CHRIST, LA SPHÈRE DU CROYANT SOUS LA GRÂCE 299

I. « Vous en Moi ». 304

Premièrement : Christ est la sphère de la position du chrétien 305

Deuxièmement : Christ est la sphère des possessions du croyant 310

Troisièmement : Christ, sphère de la sécurité du croyant 319

Quatrièmement : Christ, sphère de l'association du croyant 320

II. « Moi en Vous ». 334

Premièrement : Une nouvelle vie divine 335

Deuxièmement : Une nouvelle puissance 336

Troisièmement : Christ en vous, l'espérance de la gloire 347

LA GRÂCE

Chapitre 5 - Conclusion et appel	351
Table des matières	357
Index des passages bibliques	365